Premium 605

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Emetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)
  Garant du Remboursement : BNP Paribas S.A (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 mai 2013).Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant du remboursement
  .
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Eligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
  Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Communication à caractère promotionnel

PREMIUM 605

Premium 605 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, proposant aux investisseurs :

- Un horizon d'investissement de 1 à 8 ans ;
- Une exposition au marché actions européen via l'indice EURO STOXX 50® (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Chaque année, un possible remboursement anticipé assorti d'autant de coupons de 6,05 % que d'années écoulées, si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation annuelle (soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6,05 %) ;
- Une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de l'indice de 50 % par rapport à son niveau d'origine. Perte partielle ou totale du capital au-delà.

N.B :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVANTAGES

- Le produit offre une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de 50 % de l'indice par rapport à son niveau d'origine.
- A chaque date de constatation annuelle, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital majoré d'autant de coupons de 6,05 % que d'années écoulées depuis le lancement. Le rendement de Premium 605 peut donc être supérieur à celui de l'indice.
  A l'échéance, l'investisseur bénéfice d'un remboursement de l'intégralité de son capital assorti de 8 coupons de 6,05 % (soit 148,4 % du capital) si l'indice est alors stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine.
  L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence, transparent et lisible : l'EURO STOXX 50®.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- En cas de remboursement anticipé, le gain est plafonné à 6,05 % par an, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.
- Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie du support avant l'échéance.
  L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice EURO STOXX 50® : la performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

UN OBJECTIF DE GAIN ANNUEL DE 6,05 %

À la date de constatation initiale, soit le 18 octobre 2013, on détermine le niveau d'origine de l'indice qui servira de niveau de référence.

- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelle, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL
+
UN COUPON DE 6,05 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6,05 %.

- Sinon, le produit continue.

UNE PROTECTION SIGNIFICATIVE DU CAPITAL A L'ÉCHÉANCE

À l'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois scénarios se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL
+
8 COUPONS DE 6,05 % (SOIT UNE PRIME DE 48,4 %)

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse, mais que **cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL

- Si, à la date de constatation finale, la baisse de l'indice est supérieure à 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE FINALE DE L'INDICE.

La perte en capital peut être partielle ou totale.

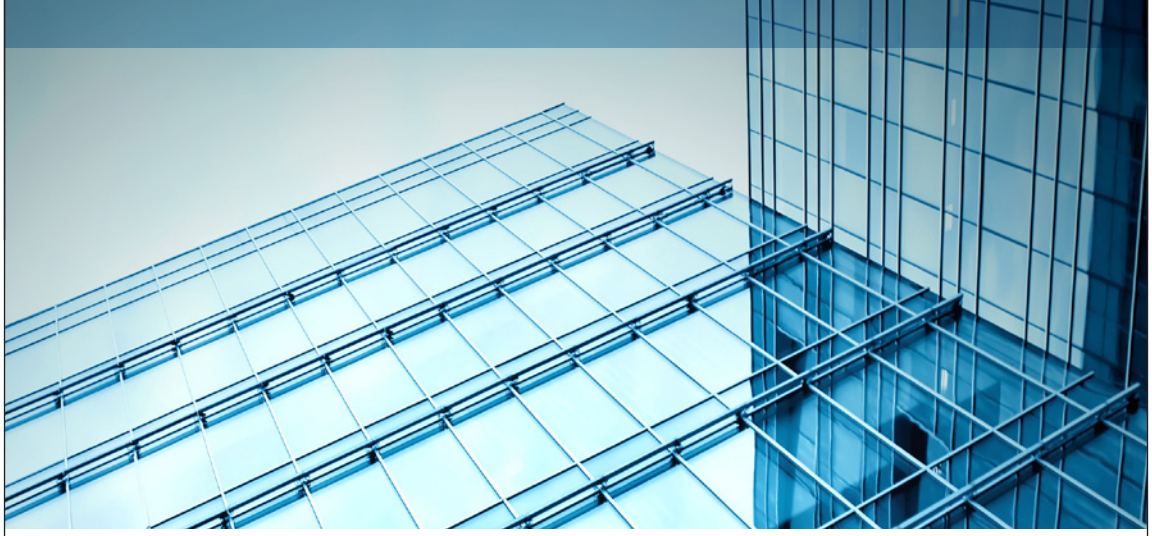

EN RÉSUMÉ

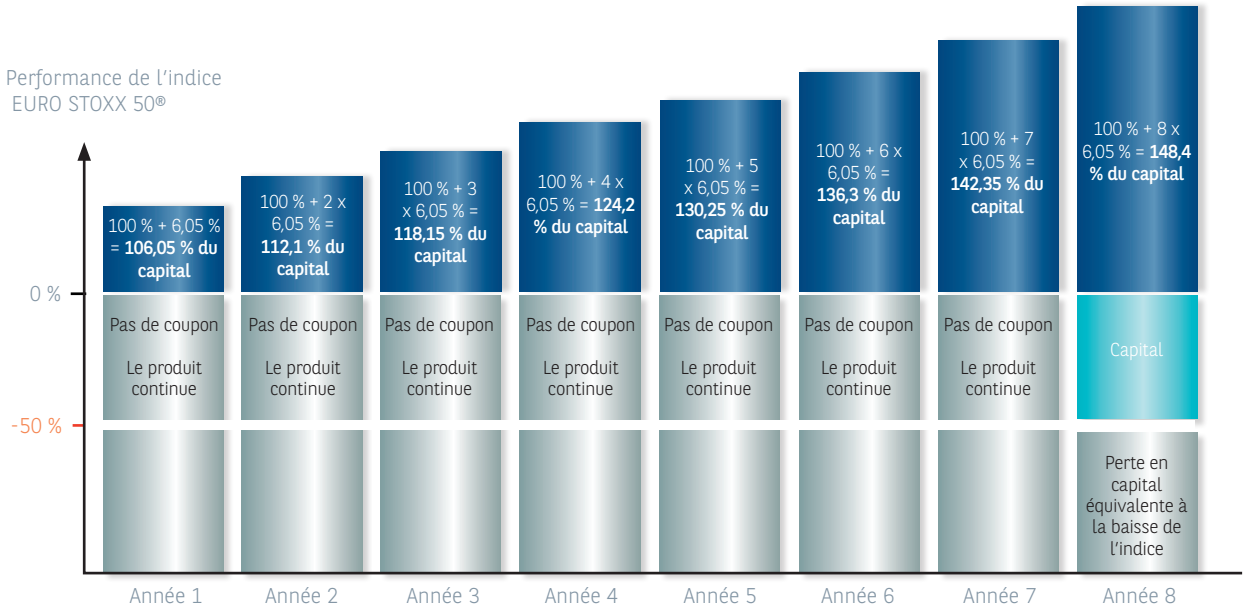

Graphique à caractère uniquement informatif

L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Premium 605 est indexé à la performance de l'indice EURO STOXX 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

Niveaux historiques de l'indice
(entre le 15/05/2003 et le 15/05/2013)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Répartition sectorielle de l'indice

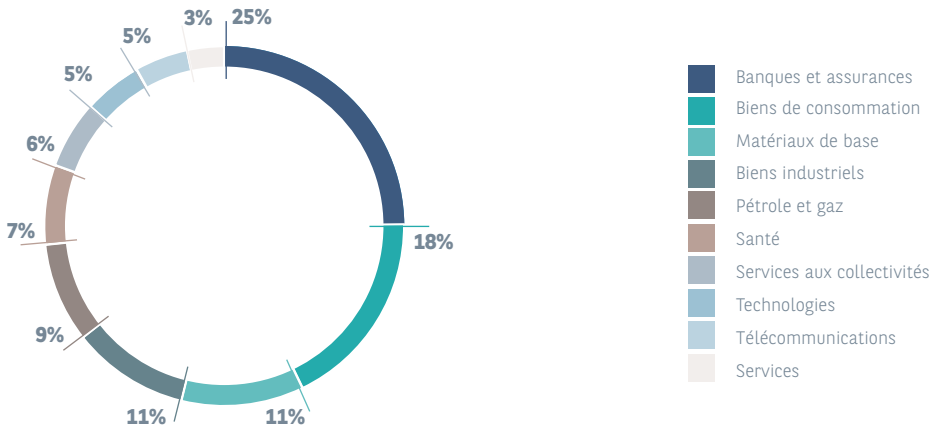

Source : Bloomberg, Mai 2013

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Performance de l'indice ★ Capital remboursé •••• Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SOUS LE SEUIL DE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

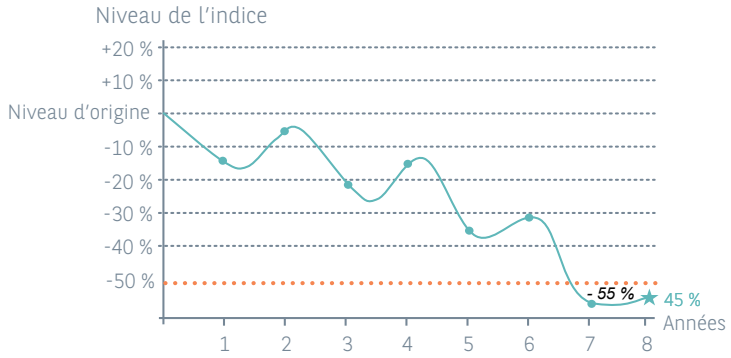

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

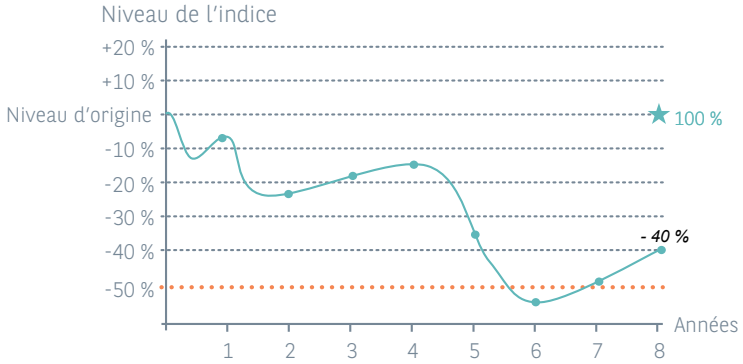

SCÉNARIO FAVORABLE : FAIBLE HAUSSE DE L'INDICE EN ANNÉE 4

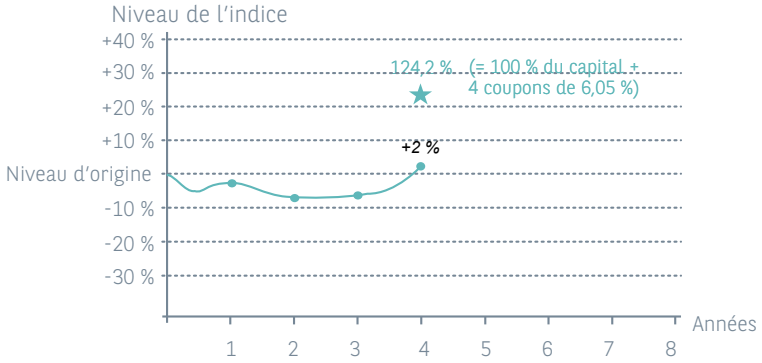

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DE L'EFFET DE PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE EN ANNÉE 2

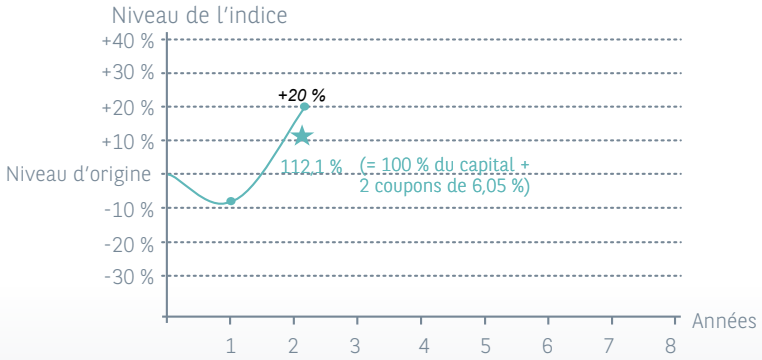

- Années 1 à 7 : l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 8 : l'indice enregistre une baisse de 55 % par rapport à son niveau d'origine, en dessous du seuil des -50 %.
- Remboursement à l'échéance : capital diminué de la performance finale négative de l'indice, soit 100 % - 55 % = **45 % du capital.**
- **Taux de rendement actuariel brut de -9,49 %** (identique à celui de l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation annuelle et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

- Années 1 à 7 : l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 8 : l'indice enregistre une baisse de 40 % par rapport à son niveau d'origine, sans franchir le seuil des -50 %.
- Remboursement à l'échéance : **100 % du capital.**
- **Taux de rendement actuariel brut nul** (contre -6,18 % pour l'indice).

- Années 1 à 3 : l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 4 : l'indice enregistre une hausse de 2 % par rapport à son niveau d'origine.
- Remboursement par anticipation : capital majoré de 4 coupons de 6,05 %, **soit 124,2 % du capital.**
- **Taux de rendement actuariel brut de 5,56 %** (contre 0,50 % pour l'indice).

- Année 1 : l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 2 : l'indice enregistre une hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine.
- Remboursement par anticipation : capital majoré de 2 coupons de 6,05 %, **soit = 112,1 % du capital**
- **Taux de rendement actuariel brut de 5,88 %** (contre 9,54 % pour l'indice).

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.
.

Risque découlant de la nature du support – En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit – L'investisseur est exposé à un éventuel défaut ou faillite de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	XS0940440810
Forme juridique	Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)
Garant du remboursement	BNP Paribas S.A. (A+/ A2/ A+ au 31 mai 2013)
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission.
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145)
Période de commercialisation	Du 20 juin 2013 au 18 octobre 2013 Le prix de souscription progressera de 989,9 € au 20 juin 2013 à 1 000 € au 18 octobre 2013 (soit une rémunération au taux annuel de 3 % pro rata temporis pendant la période de souscription).
Date de constatation initiale	18 octobre 2013
Dates de constatation annuelle	20 octobre 2014, 19 octobre 2015, 18 octobre 2016, 18 octobre 2017, 18 octobre 2018, 18 octobre 2019, 19 octobre 2020
Dates de remboursement anticipé	3 novembre 2014, 2 novembre 2015, 1er novembre 2016, 1er novembre 2017, 1er novembre 2018, 1er novembre 2019, 2 novembre 2020
Date de constatation finale	18 octobre 2021
Date d'échéance	1er novembre 2021
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/ vente de 1 % maximum.
Valorisation	Quotidienne
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/livraison	Clearstream, Luxembourg

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Premium 605 (ci-après les « Notes ») sont des **Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Premium 605. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Premium 605 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Notes exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Notes et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Notes au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Notes et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Notes avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Notes, Warrant and Certificate Programme» daté du 3 juin 2013 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français), ainsi que (b) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base**. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Notes, cette dernière prévaudra. Les supports d'information sont disponibles sur le site de Privalto, www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Notes, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement**. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Notesdécrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.
L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.